

FRANCE



94

APPEL À PROJETS BIOMASSE CHALEUR POUR L'INDUSTRIE DU BOIS (BCIB)

Jusqu'à

65 %

de soutien en subvention
pour la filière forêt-bois

BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 65% du surcoût environnemental



PÉRIODE

1^{ère} clôture au 17/05/20222nd clôture au dernier trimestre 2022

AAP reconduit en 2023

FINANCEURS :



QUELS PROJETS ?

Dans le cadre de France 2030 et du Fonds Chaleur, l'État lance un Appel à Projets dédié à la mise en place d'installations biomasse performantes.

Les projets attendus sont associés aux investissements suivants :

- ↳ Générateur de chaleur biomasse
- ↳ Système d'alimentation automatique
- ↳ Préparation et stockage des combustibles biomasse
- ↳ Système permettant la séparation des cendres
- ↳ Bâtiment chaufferie
- ↳ Traitement des fumées
- ↳ Augmentation des capacités de séchage
- ↳ Equipements spécifiques de production d'électricité dans le cas d'une cogénération.

⚠ Les projets biomasse visés doivent permettre une production thermique supérieure à 6000 MWh/an.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention**
- ↳ Jusqu'à **65% du surcoût environnemental sur 36 mois**.

⚠ Les projets seront sélectionnés sur la base d'un ensemble de critères : augmentation des capacités de séchage, efficacité énergétique et environnementale, ratio «aide en € / énergie annuelle produite», sécurisation et qualité des approvisionnements, maturité du projet...

19ANS
D'expérience

220M€
D'aides publiques
obtenues en 2021

5
Implantations
en France

80
Collaborateurs

Thomas
DURRIEU

Responsable développement

06 82 09 89 92

thomas.durrieu@abfdecisions.fr